SERVICES RENDUS AU COMTÉ.

Le Banc Judiciaire.

L'administration de la justice dans le comté de Richelieu laissait à désirer, depuis qu'une maladie grave, en frappant le juge Résident, l'avait mis dans l'impossibilité de procéder à l'audition de toutes les causes du district. Le juge Bruneau, apres trente années de travail, était brisé sous le poids de l'âge et avait noblement mérité sa retraite. Mes premières démarches furent donc dirigés dans un double but:—1°. Protéger les intérêts en souffrance dans le comté par l'administration tardive de la justice; 2°. Obtenir pour le juge Bruneau une retraite bien méritée. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées après mon élection que le district de Richelieu voyait monter sur le banc judiciaire un de nos plus beaux talents, une de nos gloires nationales, le juge Laberge. Aujourd'hui le Juge Loranger remplit avec plus d'éclat encore, s'il est possible, les fonctions de juge du district de Richelieu.

Société d'Agriculture.

Immédiatement après mon élection, les difficultés sérieuses dans lesquelles se trouvait la Société d'Agriculture du Comté me furent soumises. Les documents nécessaires pour obtenir l'octroi du gouvernement n'avaient pas été préparés depuis deux ans, et dans ces circonstances la Chambre d'Agriculture refusait l'octroi pour l'exposition de 1863. Dès le mois d'août, je commençai une série de démarches trop longues à détailler ici, mais dont le résultat fut un rapport favorable de la Chambre d'Agriculture au gouvernement et enfin le paiement par le gouvernement, six mois après, non seulement de l'octroi de 1864, mais encore des arrérages de 1863, formant en tout une somme de $1600.

La Société du Comté, reconnaissant les difficultés considérables qui s'étaient opposées à ce résultat, était unanime à reconnaître les services que je lui avais rendus. Voici la résolution passée par la Société:—"A une assemblée du Bureau des Directeurs de la "Société d'Agriculture du Comté de Richelieu, tenue à Ste. Vic-"toire, le 16 juin 1864, il a été résolu à l'unanimité que des